

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés :** 16

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

14/05/2025

26 présent(e)s : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

06 Absent(e)s : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, Mme MESTRALLET Nadège, M. PICHE Barthélémy et REVEL Daniel.

OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ;

Vu la délibération n°2023_11_28_01 du 28 novembre 2023 ;

Le Président rappelle que la communauté de communes (CC), en partenariat avec le SMAPS, est engagée pour la transition énergétique sur son territoire, à travers la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), devenue Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE).

Suite aux actions mises en place sur le territoire depuis 2021, l'Etat et l'Agence de la transition écologique (ADEME) se sont engagés avec les communautés de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) de Val Guiers (CCVG) et de Yenne (CCY) et le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) à mettre en place un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Ce contrat a pour objectif de fournir des moyens aux collectivités via des financements, leur permettant de structurer et d'agir concrètement pour la transition, dans les domaines de la transition énergétique (Climat-Air-Energie) et de l'Economie Circulaire.

D'une durée de 4 ans, et basé sur le Programme *Territoire Engagé Transition Ecologique* (PTE), ce contrat fait l'objet d'une première phase (phase 1) non renouvelable de 18 mois *maximum*, permettant :

- D'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche ;
- De recruter les effectifs complémentaires nécessaires ;
- De faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire et de définir les objectifs de progression ;
- De compléter ses diagnostics territoriaux ;
- De bâtir un plan d'action opérationnel ;

Afin d'achever la phase 1, il convient d'adopter le plan d'actions opérationnel.

L'élaboration du plan d'actions opérationnel s'est appuyée sur un diagnostic présentant et quantifiant les actions mises en œuvre par chacun des EPCI et les syndicats intercommunaux auxquels ils appartiennent.

Suite à la présentation du diagnostic, un atelier de travail a été organisé avec les élu(e)s du conseil communautaire et les responsables de service de la communauté de communes.

Ce travail de priorisation des actions a ensuite fait l'objet d'un enrichissement technique par chaque service compétent pour définir les ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution et la capacité de la communauté de communes et de son CIAS à les mobiliser.

Le plan d'actions opérationnel joint en annexe est constitué de 24 fiches actions dans les domaines de l'organisation interne de l'établissement, de la gestion du patrimoine, du développement économique et des services à la population.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤**ADOPTÉ** le plan d'actions ci-annexé et présenté par le Président et le conseiller communautaire référent COT ;

➤**AUTORISE** le Président à engager les actions dans la limite des crédits budgétaires inscrits pour l'exercice en cours et les suivants ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/06/2025,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**Le Secrétaire de séance,
Georges CAGNIN**